L'ÉTAT DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES DANS LE PAYSAGE TRIDOM

QUELLES LEÇONS POUVONS-NOUS EN TIRER ?

Produit par

WWF - Cameroun
& Le Programme Régional Forestier d'Afrique Centrale
Avec le soutien financier du WWF Pays-Bas

Ont contribué

George Belmond Tchoumba
Central Africa Regional Forest Coordinator

Alphonse Ngniado
Forest and Climate Coordinator

Dr. Peter Mbile
Senior Field Programs Coordinator

Charles Ndebi
Consultant

Louis Ngono
Collaborative Management Officer

Fidelis Pegue Manga
Communications Coordinator

Comment citer ce document : WWF 2022, L'état des forêts communautaires dans le Paysage TRIDOM : Quelles leçons à tirer ? **40p**

AVANT-PROPOS

La forêt du Bassin du Congo fournit d'importants services écosystémiques essentiels à la vie de l'Homme. Mais l'ampleur des menaces qui pèsent sur elle pourrait générer une énorme perte du couvert forestier due à la déforestation dans les prochaines décennies, si le scénario "Business as usual" se poursuit.

Au cours des deux dernières décennies, les pays du bassin du Congo, avec le Cameroun comme pionnier, ont institué dans leur corpus législatif, les forêts communautaires comme outil d'amélioration de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des forêts et des moyens de subsistance de ceux-ci.

Le WWF, en collaboration avec les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales et les autres partenaires, a accompagné ce changement en renforçant depuis plusieurs années, ses efforts pour protéger les forêts du Bassin du Congo. La promotion des forêts communautaires est apparue alors comme le creuset de la participation directe des peuples autochtones et des communautés locales à la gestion durable des ressources naturelles et donc comme une alternative à la gouvernance forestière verticale au sens strict.

En effet, le WWF a aidé les peuples autochtones et les communautés locales à acquérir et à gérer plus de 80 initiatives de forêts communautaires au Cameroun et au Gabon. Vingt-sept ans après la loi de 1994 les instituant au Cameroun, les résultats attendus restent mitigés. L'enthousiasme initial est retombé et les bailleurs de fonds semblent avoir perdu de l'intérêt. Sur la base de ce constat et de son expérience, le WWF a repensé son soutien en promouvant les Forêts Communautaires à l'échelle d'un paysage de conservation transfrontalier TRIDOM (Tri-national Dja - Cameroun, Odzala - Congo, Minkebe - Gabon), afin d'informer les réformes politiques éventuelles, de partager les leçons apprises avec d'autres pays de la région qui se sont engagés dans la même voie, et d'appeler à un plus grand soutien des gouvernements, donateurs et autres parties prenantes aux les Forêts Communautaires.

La remise en question de cette expérience et le passage à une approche intégrée dans un paysage transfrontalier plus vaste permettent d'identifier les caractéristiques essentielles nécessaires pour rendre les Forêts Communautaires éligibles à un plus grand soutien sur le long terme. Les différences dans les résultats de l'évaluation de chaque entité suggèrent que les différentes forêts communautaires ont des forces et des faiblesses liées à leur propre contexte.

Je tiens à remercier notre Programme Régional Forestier d'Afrique Centrale pour la réalisation de ce projet et le WWF Pays-Bas pour son soutien financier. J'espère que les conclusions et les recommandations de cet important rapport seront largement diffusées et prises en compte par différents acteurs et parties prenantes au soutien des forêts communautaires.

Jean Bakouma

Directeur de la Conservation WWF
Bassin du Congo

MESSAGES CLES

L'objectif de cette évaluation est d'aider à déterminer quelles sont les caractéristiques vitales nécessaires pour rendre les entités forestières communautaires éligibles à un plus grand soutien à long terme. Les différences dans les résultats de l'analyse pour chaque entité suggèrent que les différentes forêts communautaires ont des forces et des faiblesses différentes. Les résultats servent d'indication sur les domaines où des efforts plus importants où des actions ciblées peuvent être nécessaires. Les résultats les plus saillants sont les suivants :

- Le nombre d'années d'exploitation d'une forêt communautaire dans le cadre d'une " convention de gestion définitive[1] " est un facteur important, mais non déterminant, de la performance.
- La diversification des activités dans les forêts communautaires est un moteur établi de la résilience. Cependant, bien que l'engagement dans d'autres domaines tels que les paiements pour les services écosystémiques constitue une forme de diversification des sources de revenus, il ne semble pas être fortement corrélé avec la performance.
- Certaines forêts communautaires ont reçu un soutien technique de la part d'ONG, tandis que d'autres ont reçu à la fois un soutien technique et ont observé un respect strict des quotas de récolte convenus avec des tiers. Le soutien technique et le respect des quotas de récolte contribuent fortement à l'amélioration des performances des forêts communautaires. Cet attribut est également plus commun avec les entités sous "convention de gestion définitive" de dix ans ou plus.
- Une série de caractéristiques sont communes aux forêts communautaires les plus réussies. Il s'agit notamment d'une forte appropriation du modèle par les membres de la communauté, d'une forte tendance à l'inclusion des différentes composantes de la communauté (sexe, peuples autochtones, groupe d'âge, etc.), et du nombre et la diversité des actions sociales. Ces caractéristiques tendent à être associées de manière égale et sont importantes pour les communautés et capturent l'objectif initial et l'essence des forêts communautaires en tant qu'instrument de la politique forestière locale au Cameroun.
- Le suivi des impacts écologiques et de la durabilité de la foresterie communautaire semble être le plus grand défi du processus en raison d'une trop grande focalisation sur les aspects socio-économiques.

[1]Il s'agit d'un contrat entre les communautés qui ont demandé la forêt et le Ministère des Forêts et de la Faune, d'une durée de 25 ans renouvelable.

ACRONYMES

WWF-CCPO	World Wide Fund for Nature Cameroon Country Program Office
TRIDOM	Tri-Nation Dja Odzala Minkebe
ONG	Organisation Non Gouvernementales
PSE	Paiements pour le Services Ecosystémiques
CD	Convention Définitif
CP	Convention Provisoire
FC	Forêts Communautaires
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
ICRAF	World Agroforestry Center
CAFT	Coopératives Agroforestière de la Tri National
OCBB	Observatoire des Cultures Baka et Bantous
CIFED	Centre d'Information et de Formation pour l'Environnement et le Développement
CAE	Certificat Annuel D'exploitation
DF10	Carnets de chantiers pour la traçabilité forestière
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
XAF	Monnaie de l'Afrique Central
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINADT	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la Nature et Développement Durable
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
INC	Institut National de Cartographie
DDFOF	Délègue Départementale de Forêts et de la Faune
DRFOF	Délègue Régionale de Forêts et de la Faune
PSG	Plan Simple de Gestion
GPS	Global Positioning System

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos 3

Messages Clés 4

Acronymes 5

1. Pourquoi revisiter les forêts communautaires ? 7

2. Principaux objectifs de l'évaluation 9

3. Le contexte spécifique du TRIDOM 8

4. Méthodologie d'évaluation et limites 9

5. **Les résultats** 11

   5.1. Principales forces et faiblesses 15

   5.2. Création et gestion de forêts communautaires 18

   5.3. Exemple simulé d'investissements et de rendemens des forêts communautaires 26

   5.4. Les forêts communautaires et la logique de la chaîne de valeur 29

   5.5. Analyses de l'éligibilité des forêts communautaires à un soutien continu 33

6. **Recommandations et Leçons** 35

   6.2. Création de forêts communautaires et estimation de leurs coûts 35

   6.3. Questions relatives à la chaîne des valeurs des produits forestiers communautaires.. 36

   6.4. Admissibilité à un soutien continu 37

Conclusion 38

Bibliographie 39

1 POURQUOI REVISITER LES FORÊTS COMMUNAUTAIRES ?

Le bois issu des forêts communautaires est transformé dans cette scierie locale

Depuis plus de 20 ans, les pays du Bassin du Congo, à travers des réformes des politiques forestières, ont reconnu le rôle que les communautés locales et les peuples autochtones peuvent jouer pour assurer la durabilité de la gestion des ressources forestières et améliorer leurs moyens de subsistance. La politique forestière communautaire a été conçue au milieu des années 1990 pour encourager une plus grande implication des populations locales et des peuples autochtones dans la gestion des ressources forestières en Afrique centrale. Elle a débuté au Cameroun et s'est depuis étendue au Gabon et plus récemment à la République Démocratique du Congo (RDC), à la République centrafricaine (RCA) et à la République du Congo.

Plus de 20 ans après l'institutionnalisation des forêts communautaires, nombre d'entre elles sont désormais contrôlées par les populations locales qui en tirent d'importants revenus pour les besoins du développement local. Cependant, force est de constater que les résultats obtenus à ce jour sont loin d'avoir répondu aux attentes. Plusieurs raisons d'ordre politique, institutionnel, social, financier, organisationnel, etc. peuvent l'expliquer.

Malgré la performance relativement faible des forêts communautaires par rapport aux attentes élevées qui ont accompagné leur création, le WWF a été et reste un acteur majeur dans leur promotion dans le Bassin du Congo. En effet, le WWF continue de croire en une approche paysage de la gestion de l'environnement, en la prévention du développement des "bords durs d'aires protégées", en la promotion d'une conservation inclusive qui prend en compte les peuples autochtones et les communautés locales dans la conservation et la gestion des forêts, et en l'utilisation des connaissances des communautés autochtones et locales tout en diversifiant leurs moyens de subsistance.

Cependant, la fragilité de l'organisation sociale des forêts communautaires bénéficiaires, les conflits internes, la lourdeur des procédures administratives, la rareté des financements, l'instabilité, l'imprévisibilité et l'incertitude de l'appui technique, expliquent en partie les résultats mitigés des forêts communautaires sur le terrain. Néanmoins, les communautés gardent l'espoir que ces contraintes, défis et circonstances peuvent être surmontés.

Il existe un large consensus sur la capacité des forêts communautaires à contribuer principalement à l'élévation du niveau de vie des communautés, à l'amélioration de la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières, et en même temps à stopper la déforestation, à promouvoir la restauration des forêts et à contribuer à la gestion durable des ressources forestières restantes.

C'est en raison de ces potentialités que le WWF dans le Bassin du Congo, malgré des ressources financières extrêmement limitées, continuent à soutenir les populations locales désireuses de gérer durablement leurs forêts.

© Charles Ndebi/WWF

Les membres d'une forêt communautaire participant à une réunion pour évaluer la performance de leur forêt

2 PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'objectif global de cette analyse est de réaliser une cartographie ciblée des forêts communautaires du segment camerounais du paysage TRIDOM afin d'identifier leurs forces et faiblesses, d'analyser les contraintes auxquelles elles font face et les opportunités susceptibles de favoriser leur plein développement en vue de partager les expériences et les leçons apprises. Plus précisément, l'objectif est de :

- Identifier et caractériser les forêts communautaires soutenues par le WWF-Cameroun dans le paysage du TRIDOM-Cameroun ;
- Identifier les forces, faiblesses, opportunités et contraintes de ces forêts communautaires ;
- Caractériser les enjeux vitaux tels que l'organisation sociale, les conflits internes, les procédures administratives et les coûts associés, la disponibilité des actions sociales, la prévisibilité et la qualité du soutien technique ;
- Déduire les impacts souhaités de cette analyse des forêts communautaires et élaborer un exemple de budget d'investissement ;
- Identifier les forêts communautaires ayant un fort potentiel d'impact socio-économique et écologique qui pourraient être soutenues et/ou intégrées dans la plateforme "[1]Forests Forward".

Cet examen permettra de tirer des leçons qui pourraient être utiles aux diverses entités et organisations communautaires et aux pays qui ont mis en place une initiative de forêts communautaires. En outre, dans le cadre de sa plateforme d'engagement avec le secteur privé "Forests Forward", le WWF met l'accent sur les petits producteurs, y compris les gestionnaires de forêts communautaires, dont l'impact sur la conservation des ressources forestières peut être considérable. Les enseignements tirés peuvent donc inspirer un nouveau regard sur les opportunités offertes par les forêts communautaires.

"[1]Forests Forward" est le cadre dans lequel le WWF s'engage avec le secteur privé, y compris les petits producteurs, à réduire leur empreinte forestière et à soutenir d'autres actions sur le terrain, telles que la restauration des forêts, afin de préserver la prospérité des forêts pour les personnes, la nature et le climat.

3 LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE DU TRIDOM

Cette évaluation a été réalisée dans la section camerounaise du TRIDOM (Tri-national Dja - Cameroun, Odzala - Congo, Minkebe - Gabon). Cette zone comprend près de 9 millions d'hectares de forêt tropicale humide avec un très faible taux de déforestation, d'Oveng à Moloundou (Cameroun), soit 500 km de paysage d'ouest en est.

Le paysage est traversé par deux longitudes (32 et 33 E). il compte cinq aires protégées, 40 concessions forestières, 10 forêts communales et 100 forêts communautaires. Il abrite également les " Big 5 de la forêt " (éléphant, gorille, chimpanzé, buffle et bongo). La présence des hyènes de forêt et les mandrills a également été signalée. La région est caractérisée par des taux très élevés d'endémisme des espèces, avec de nombreux points chauds de biodiversité connus en dehors des zones protégées.

Le paysage abrite également la plus grande population autochtone d'Afrique centrale (environ 10 000 autochtones), avec une très faible densité de population (1-3 habitants/km²), une forte dépendance des communautés locales aux ressources naturelles, tout ceci contrastant avec des niveaux élevés de pauvreté (0,25-0,8$/Pers/jour).

Cette section du TRIDOM a une longue histoire d'investissement dans les forêts communautaires. Les projets notables dans la région comprennent le projet RIGC [2], CBP [3] /SDDL [4] et, plus récemment, DFID/DRYAD. Le RIGC, un projet de niveau national, a été mis en place pour aider à financer des équipements et autres intrants technologiques pour l'extraction et la transformation du bois dans les forêts communautaires, tandis que le CBP/SDDL a opéré exclusivement au sein du TRIDOM. Le CBP/SDDL a contribué à augmenter le nombre de forêts communautaires et d'organisations de la société civile (OSC) participantes en capitalisant sur la loi de 1992 sur la liberté d'association, en renforçant les capacités organisationnelles et techniques des associations, des groupes d'initiative commune et des coopératives dans la zone de Lomié, Département du Haut Nyong, Région de l'Est. Le DRYAD, dirigé par l'ICRAF et financé par le DFID, a également soutenu les forêts communautaires du TRIDOM en matière de développement des entreprises communautaires.

[2] Programme de gestion communautaire et de soutien à la faune sauvage
[3] Projet de renforcement des capacités - DFID/Pays-Bas
[4] Programme de développement durable pour Lomie - SNV-Pays-Bas

4 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ET LIMITES

Un total de 15 forêts communautaires qui ont précédemment reçu un soutien financier et technique du WWF ont été systématiquement sélectionnées pour cette évaluation. Toutes les entités sélectionnées ont reçu le soutien du WWF et aucune distinction n'a donc été faite pour cet attribut.

La collecte ultérieure de données a consisté tout d'abord à examiner les documents des projets de forêts communautaires, à contacter les chercheurs qui ont produit de la documentation sur les forêts communautaires et à consulter les textes officiels du gouvernement central sur les réglementations et les registres des activités des forêts communautaires.

Des discussions ciblées et des entretiens individuels ont également été menés avec des individus et des groupes de personnes ressources impliqués dans les forêts communautaires au niveau local. Il s'agissait notamment d'ONG, d'opérateurs économiques impliqués dans le commerce du bois et des produits forestiers non ligneux, et de gestionnaires de forêts communautaires. Les informations recueillies sur le terrain ont été triangulées avec les chefs de postes forestiers, avec les fonctionnaires en charge des forêts communautaires et avec les élus locaux qui interagissent régulièrement avec le chef des opérations forestières dans les forêts communautaires. Ce tour d'horizon de la pratique des forêts communautaires en tant qu'instruments de la politique forestière a mis l'accent sur les forces, les opportunités, les faiblesses et les menaces à surveiller et à gérer.

En outre, afin d'analyser l'éligibilité des forêts communautaires à un soutien structuré supplémentaire - l'un des principaux objectifs de cette évaluation - diverses questions organisationnelles et opérationnelles des forêts communautaires ont été examinées.

En termes d'hypothèse de travail, il a été supposé que dans leur contexte actuel, les modèles d'affaires dans lesquels les forêts communautaires fonctionnent ne sont pas clairs. Ainsi, bien que l'économie ne soit qu'un des résultats attendus des forêts communautaires, il n'est pas facile d'articuler de manière cohérente un modèle d'entreprise ou un modus operandi distinct qui devrait être soutenu et maintenu pour faire progresser les objectifs économiques et financiers des forêts communautaires.

Par conséquent, un certain nombre de critères indiquant principalement la maturité, la stabilité et la bonne gouvernance, entre autres, ont été développés pour cette évaluation. Ceci afin de faciliter l'identification des forêts communautaires qui pourraient mériter un soutien supplémentaire et plus structuré. Les cinq critères utilisés sont les suivants;

i) Le nombre d'années de fonctionnement effectif de la forêt communautaire depuis la date d'acquisition des conventions de gestion provisoire et définitive;

ii) Les forêts communautaires engagées dans un processus de diversification, par exemple le paiement des services écosystémiques (PES), démontré par le volume des paiements reçus;

iii) Les forêts communautaires qui ont reçu un soutien technique de la part des ONG et qui ont démontré qu'elles respectaient les quotas de récolte ;

iv) En prenant en considération le principe de bonne gouvernance, le nombre de membres de la communauté et leur différenciation (hommes, femmes, peuples autochtones);

v)L'échelle (nombre) des actions sociales réalisées, avec des bénéfices pour l'ensemble de la communauté.

Dans le but de générer des leçons apprises, des analyses qualitatives approfondies peuvent être suffisantes. Cependant, dans certains cas, et en fonction des besoins spécifiques de gestion, des procédures quantitatives simples peuvent être improvisées pour diminuer la subjectivité des analyses et faciliter la comparaison des forêts communautaires entre elles. Une telle comparaison a été jugée utile dans cette analyse et les conversions de données suivantes ont donc été appliquées : les conventions provisoires ont reçu un score de 1 ; ceux dont la convention définitive date de moins de 10 ans ont reçu un score de 2 et ceux dont la convention définitive date de plus de 10 ans ont reçu un score de 3. Par ailleurs, les forêts communautaires qui répondaient aux critères (ii) ou (iii) ont reçu un score de 1, sinon un score de 0.

Pour évaluer le critère (iv) sur la gouvernance, un certain nombre de caractéristiques des institutions de gestion des forêts communautaires ont été prises en compte, à savoir le nombre de membres, l'équilibre entre les sexes et l'équilibre racial des membres, c'est-à-dire le nombre d'hommes et de femmes d'origine Baka et bantoue.

On a supposé qu'une plus grande uniformité (par exemple, avec une variance statistique plus faible) produirait une plus grande représentativité dans la prise de décision.

Et pour rendre les résultats gérables (par exemple en réduisant la taille de la valeur) par rapport à d'autres résultats, une conversion a été effectuée sur la Variance. La conversion est constituée de la réciproque de la Variance (analyses effectuées dans MS EXCEL) multipliée par 100. Exemple : Forêts Communautaires AJAM de 13 membres ; 9 hommes (8 Bantous 1 Baka) et 4 femmes (3 Bantous et 1 Baka). Écart = 8,1875. Conversion ; ((1/8,1875) *100) = 12,21.

Enfin, pour évaluer les actions sociales de chaque forêt communautaire (critère (v), les réalisations ont été listées et chacune a reçu une note de 01 ; par exemple, l'achat de matériel de santé = 01, la construction de maisons = 01, etc. et la somme a été calculée pour chaque forêt communautaire.

Les scores totaux ont été additionnés et enregistrés par forêt communautaire et, comme les autres scores, attribués à l'entité dans le cadre de son évaluation de performance. Tous les scores totaux pour les cinq critères par forêt communautaire ont été compilés et utilisés pour évaluer l'éligibilité des entités à un soutien plus structuré et continu.

En ce qui concerne les limites de l'évaluation, il n'y a pas eu d'échantillonnage aléatoire des forêts communautaires étant donné leur nombre limité et le fait que cette évaluation visait en partie à évaluer l'impact des objectifs de développement durable du WWF. En outre, une grande partie des données étaient qualitatives, et le processus de leur conversion en données quantitatives n'est jamais exact et reste assez subjectif. Les réponses des personnes interrogées étaient basées sur leurs souvenirs et non sur des données enregistrées. Dans de nombreux cas, tous les acteurs ciblés de la forêt communautaire (par exemple, les membres du bureau) n'ont pas pu être interrogés car certains étaient hors de leur village et d'autres, en particulier certaines femmes et certains membres de la population autochtone, n'étaient tout simplement pas joignables.

Il a été reconnu que les critères utilisés pour évaluer l'éligibilité des forêts communautaires à un soutien plus structuré, étendu et continu peuvent être améliorés. Par exemple, toutes les entités de forêts communautaires n'étaient pas impliquées dans certains investissements et ne pouvaient donc pas logiquement être comparées entre elles en utilisant les mêmes paramètres. Néanmoins, leurs réalisations sont tangibles et sont donc des reflets justifiables de leur performance. En outre, il est possible de différencier davantage les critères (ii) et (iii) afin d'approfondir les analyses des forêts communautaires sélectionnées.

Paiement basé sur la performance : pour la promotion de l'agroforesterie (culture durable du cacao), les patrouilles de surveillance, la gestion du bureau de l'entité juridique et d'autres avantages sociaux ; et Paiement pour le financement de projets civiques.

Des élèves dans une salle de classe construite grâce aux recettes de la forêt communautaire dans l'est du Cameroun.

5 LES RÉSULTATS

En tant que base du développement social et économique des communautés, et en tant qu'instrument de gestion durable des ressources naturelles, les forêts communautaires du TRIDOM présentent certains facteurs qui jouent en leur faveur et peuvent faciliter leur développement ultérieur en tant que stratégies de subsistance. Ce sont les forces et les opportunités.

Cependant, il existe d'autres facteurs qui vont à l'encontre de ces opportunités, dont certains sont intrinsèques à la pratique des forêts communautaires, et d'autres échappent au contrôle des communautés. Il s'agit des faiblesses et des menaces. Les faiblesses intrinsèques à la pratique de la foresterie communautaire sont traitées séparément. Les contraintes et les faiblesses liées au contexte social, organisationnel, administratif, commercial et entrepreneurial des forêts communautaires (telles que les chaînes de valeur des produits) sont également traitées séparément.

Les résultats sont présentés en cinq parties : (1) un aperçu des forces et des faiblesses des forêts communautaires en tant qu'entité juridique ; (2) le processus et le coût estimé de l'établissement d'une forêt communautaire sont présentés ; (3) un exemple de simulation des coûts et des rendements des investissements ; (4), comment les forêts communautaires s'alignent sur les hypothèses de la chaîne de valeur ; et (5) l'éligibilité des entités de forêts communautaires pour un soutien structuré à long terme.

Forêt communautaire gérée exclusivement par le peuple autochtone Baka dans le village d'Assok, au sud du Cameroun

©Ernest Sumelong/WWF

©Ernest Sumelong/WWF

Un Baka récoltant l'écorce d'un arbre dans une forêt communautaire

5.1. Principales forces et faiblesses

Des entités juridiques fonctionnant raisonnablement bien, des forêts productives et des réseaux dynamiques.

La plupart des forêts communautaires sont dirigées par des entités légales reconnues, ayant les compétences nécessaires pour conclure des accords avantageux avec des tiers, tels que des ONG (par exemple, le CIFED pour l'ASDEBYM et l'ADBAM avec le soutien du WWF, de l'ICRAF, de l'OCBB) pour soutenir la gestion forestière et d'autres activités connexes. Les entités promeuvent des valeurs positives comme la volonté de travailler, l'ambition, la solidarité et la persévérance. Les membres du bureau des entités sont diversifiés : hommes, femmes, Baka et Bantous.

De nombreuses forêts communautaires de la zone géographique étudiée n'ont jamais été exploitées de façon industrielle, sont facilement accessibles par la route et sont riches en espèces de valeur, notamment en produits forestiers non ligneux (PFNL) dont le potentiel commercial est connu. Beaucoup d'entre elles sont sous convention provisoire ou définitive et possèdent des Plans Simples de Gestion (PSG) valides. Beaucoup sont déjà familiarisées avec les formalités administratives telles que les certificats d'exploitation annuels, les autorisations de transport, etc. Certaines forêts communautaires se sont diversifiées dans des initiatives de paiements pour services écosystémiques et ont utilisé les bénéfices financiers pour améliorer les opérations forestières et développer l'agriculture. D'autres, également, ont fait preuve de maturité dans la gestion des revenus générés et, dans les zones où leurs forêts chevauchent celles des communautés voisines, ont développé la capacité de parvenir à des compromis mutuellement bénéfiques sans aucun conflit.

En raison de la proximité des forêts avec la réserve de faune du Dja, les parcs nationaux de Boumba Bek et de Nki et la réserve de faune de Ngoyla, les blocs forestiers communautaires contigus offrent des possibilités d'économies d'échelle, sont facilement intégrés dans les opportunités de gestion de la biodiversité et du paysage et sont régulièrement pris en compte dans les projets de subsistance par des organisations de premier plan, dont le WWF, la GIZ, l'ICRAF, CAFT, l'OCBB, le CIFED, etc. La présence de municipalités dans un contexte de décentralisation, d'autres ministères techniques et de centres de développement des compétences vient compléter le réseau local.

PAUVRETÉ DES RESSOURCES, CONFLITS ET QUESTIONS DE GOUVERNANCE

La pauvreté monétaire contribue à accroître la pression sur les ressources forestières, qu'elle provienne de sources locales ou extérieures, et expose davantage les communautés aux pressions d'exploitation de l'extérieur. La pauvreté matérielle diminue la capacité de la communauté à utiliser efficacement la ressource, par exemple en raison du manque d'équipement approprié.

Les conflits représentent également une autre forme de défi entre les personnes au sein de l'organisation sociale (association), et entravent le fonctionnement efficace de l'entité juridique. Les conflits se produisent également entre les humains et la faune sauvage. Ainsi, alors que les conflits sociaux ont un impact négatif sur le partage des bénéfices et la satisfaction tirée des forêts communautaires, les conflits entre l'homme et la faune sauvage peuvent faire basculer les attitudes des communautés contre la conservation de la biodiversité et d'autres aspects écologiques des forêts communautaires.

La mauvaise gouvernance locale entrave également de manière significative les progrès des forêts communautaires, notamment lorsqu'elle se manifeste par des transactions malhonnêtes avec des tiers (tels que des partenaires du secteur privé). Dans certains cas, un endettement insoutenable peut entraîner une perte temporaire de contrôle du bureau sur les transactions de la forêt communautaire.

La mauvaise gouvernance des ressources est un autre sujet de préoccupation. Elle se manifeste notamment par le non-respect des blocs annuels d'exploitation du bois, ce qui peut également être préjudiciable à la santé écologique de la forêt communautaire.

5.2. Création et gestion de forêts communautaires

Dans la pratique, le processus d'acquisition et de gestion des forêts communautaires au Cameroun peut se décliner en huit étapes principales. Chaque étape est caractérisée par les acteurs impliqués. Le tableau 1 ci-dessous présente la typologie des acteurs à chaque étape du processus et une estimation approximative du coût de chacune des étapes.

Tableau 1 : Acteurs impliqués, leurs rôles et les coûts estimés des différentes étapes de la création et du fonctionnement des forêts communautaires au Cameroun.

Tableau 1 : Acteurs impliqués, leurs rôles et les coûts estimés des différentes étapes de la création et du fonctionnement des forêts communautaires au Cameroun.

N°	Étape de l'établissement et du fonctionnement de la forêt communautaire, comme indiqué dans le manuel de procédures.	Acteurs impliqués	Rôle joué par les partenaires techniques et financiers	Contribution du WWF (XAF/US $)
01	**Information et sensibilisation**	Communauté	Organisation de réunions préliminaires d'information et de sensibilisation	655,000 (1,200$)
		MINFOF	Faciliter la tenue de réunions	
		ONG locales	Accompagnement et facilitation	
		Partenaire technique et financier (WWF)	Soutien financier et technique	

02	**Création de l'enti-té juridique de gestion**	Communauté	Choix du type de personne morale ; Rédac-tion des statuts et du règlement intérieur ; Dépôt du dossier de création de la personne morale.	**580,000 (1,040$)**
		Partenaire technique et fi-nancier (WWF)	Soutien financier au processus et informa-tion/ sensibilisation	
		ONG locales	Sensibiliser la communauté aux avantages et inconvénients de chaque type d'entité afin de faire le meilleur choix.	
		MINATD ; MINEP-DED ;	Signature du récépissé de déclaration par le préfet du département concerné après ap-pro-bation technique des statuts par le direc-teur régional du MINEPDED dans le cas d'associ-ations	
		MINADER ;	Signature du certificat d'enregistrement par le délégué régional du MINADER dans le cas des coopératives ;	

03	**Réunions de consultation**	Communauté	Tenue d'une réunion de concertation: dési-gnation et validation du choix du responsable des opérations forestières.	**540,000 (965$)**
		MINAT (SDO, DO, Gouverneur) et ser-vices centraux du MIINFOF	Président de la réunion de consultation	
		MINFOF, MINEP-DED, autorités tradi-tionnelles et locales	Rapports, assistance technique à l'autorité administrative locale, conseils à la collectivité.	
		Partenaires techniques et financiers (WWF)	Soutien technique et financier aux autorités administratives et aux fonctionnaires des gouvernements locaux	

04	**Préparation et dépôt d'un dos-sier d'attribution de forêts commu-nautaires**	MINRESI/Institut National de Cartogra-phie (INC)	Validation des limites extérieures de la CF par l'octroi d'un certificat de mesure de sur-face (AMS)	**650, 000 (1170$)**
		Communauté/entité juri-dique	Désignation de la personne responsable de la mise en œuvre du PMT ; Remplissage et soumission du formulaire de demande d'ac-cord provisoire.	
		MINFOF (Chef de poste, délégué divi-sionnaire) ; ONG lo-cales ; Partenaire technique et financier (WWF)	Aide la communauté à préparer et à sou-mettre deux copies de la demande d'accord de gestion intérimaire.	
		MINFOF (délégué divi-sionnaire,)	Réception des dossiers complets et transmis-sion en double exemplaire au directeur ad-joint des forêts communautaires.	
		MINAT (préfet prin-cipal, Gouverneur)	Signature d'un certificat d'affichage prou-vant qu'il y a eu une large diffusion ; Sou-mission	
		Sous-Directeur des forêts communau-taires	Réception des demandes complètes d'ac-cords provisoires ; Soumission de la de-mande et des autres documents complets au ministre	
		MINFOF	Validation ou rejet de l'accord provisoire	
		Partenaire technique et financier et ONG locales	Assiste la communauté dans la préparation et le dépôt en deux exemplaires du dossier de demande de convention de gestion provi-soire ; Assure le suivi des dossiers auprès du MINFOF.	
		Technical and Financial Partner (WWF)	Soutien financier pour la production d'AMS et le suivi des dossiers.	

05	**Rédaction et sou-mission du plan de gestion simple et de l'accord de ges-tion final**	Communauté/entité juri-dique	Participation à des inventaires multi-ressources et systématiques ;	**11, 300, 000 (20,180 $)**
		MINFOF (Chef de poste)	Fournir une assistance technique à la com-mu-nauté	
		Partenaire technique et financier (WWF)	Soutien financier et technique pour : la réa-li-sation d'inventaires multi-ressources et sys-tématiques ; la réalisation d'enquêtes socio-économiques ; l'élaboration et la présenta-tion du plan de gestion simple et de la con-vention de gestion finale en sept ex-em-plaires.	
		MINFOF (Délégué divisionnaire/régional, Ministre)	Suivi des dossiers auprès du MINFOF	
		MINFOF (Ministre des Forêts et de la Faune)	Réception de 6 exemplaires par le DDFOF, transmission à la DRFOF, transmission au Ministre après avis motivé de la DRFOF.	
		MINAT (officier di-vi-sionnaire supérieur compétent)	Approbation des GMP et GDC et transmis-sion au DRFOF et DDFOF	

06	**Surveillance, contrôle et suivi**	Entité légale	Choix du modèle d'exploitation commer-ciale	**1, 600, 000 (2,857$)**
		Exploitant forestier (partenaire CF titu-laire du permis d'ex-ploitation forestière)	Signature de contrats avec des partenaires potentiels ; perception du prix de vente des produits forestiers ;	
		MINFOF (DRFOF)	Réalisation des inventaires d'exploitation ; Facilitation de l'obtention de documents sécurisés (CAE, DF10, lettres de voiture) ; Exploitation commerciale des bois et paie-ment du prix d'achat des produits forestiers.	
		MINFOF (DRFOF)	Approbation des inventaires d'exploitation avant l'exploitation commerciale ; valida-tion des con-trats d'exploitation entre la per-sonne morale et le prestataire.	
		Partenaire technique et financier (WWF)	Sensibilisation, formation ; Mise en œuvre de projets de conservation (PSE) ; Appui à la mise en place de pépinières de bois ; Ap-pui à l'agriculture durable (Cacao) ; Finan-cement du renouvellement des documents sécurisés (CAE, Waybill, DF10) ; Fourni-ture d'équi-pements et de matériels.	

07	**Surveillance, contrôle et suivi**	Entité juri-dique/commu-nauté	Recherche et dénonciation d'éventuelles infractions au MINFOF ; Rapport deux fois par an à la communauté sur l'évolution des activités réalisées ;	
		Entité juridique (ROF)	Elaboration du plan annuel d'opérations ; Elabo-ration du rapport annuel d'activité	
		MINFOF, MINEP-DED	Contrôle et suivi technique des activités fo-restières et agricoles ; production de rapports sur les activités forestières communautaires et transmission au ministre des forêts.	
		ONG locales	Suivi/appui technique aux entités juridiques dans la préparation des rapports et des plans opérationnels annuels	
		Partenaire technique et financier (WWF)	Suivi, formation des responsables des entités juridiques ; Appui financier et technique pour la révision des SMP ; Suivi des dossiers auprès du MINFOF ;	**5, 000, 000 (8,930 $)**
08	**Taxation des forêts communautaires**	Entité légale	Exercice du droit d'usage ; paiement de la taxe d'abattage en cas d'exploitation commerciale du bois	
		Partenaire d'exploita-tion forestière	Paiement à la communauté du prix de vente des produits concernés ; Paiement de la taxe d'abattage	
		Partenaire technique et financier (WWF)	Formation, sensibilisation et suivi de la gouvernance forestière	

Les étapes du processus d'établissement d'une forêt communautaire (création, démarrage et fonctionnement) sont des exigences légales et règlementaires. Par contre, les types d'acteurs impliqués et les rôles joués par les partenaires techniques et financiers, y compris les montants dépensés pour atteindre les résultats souhaités le sont moins, mais sont souhaitables. Cela signifie que différents acteurs supportent différents niveaux de dépenses du début à la fin et peuvent engager différents partenaires financiers et techniques. Cependant, les entités concernées de l'administration forestière ne changent pas non plus. Il n'y a aucun moyen de contourner ce processus. Le coût total ne peut qu'augmenter ou diminuer, en

Brent Stirton/WWF

La forêt procure de l'eau douce à l'humanité

5.3. Exemple simulé d'investissements et de rendements des forêts communautaires

Ce cas est applicable à la zone TRIDOM. L'estimation des coûts de production du bois est issue des données collectées lors de cette évaluation. Les données utilisées pour estimer les bénéfices tirés des PFNL proviennent d'une étude de doctorat menée dans la même zone géographique (P Mbile, 2016). Il s'agit d'estimations qui ne tiennent pas pleinement compte de la dynamique changeante des coûts de transaction dans la zone TRIDOM, ni des besoins de tout mécanisme de commercialisation spécifique. Elles sont basées sur les prix à la production.

Tableau 2 : Simulation des investissements et des bénéfices des forêts

Description de l'actif des forêts communautaires	
Localisation	Ngoyla-Mintom (Djoko, Adenan, Efoulan-meyong)
Surface	14 214 Ha
Vertus et produits	Accessibilité, possibilité de transformation lo-cale du bois et de production de NTFPS
Bénéficiaires immédiats (chefs de ménage)	40 chefs de ménage, environ 200 membres de la famille et une population locale et régionale plus large.
Composition raciale et de genre des associations	Bantou, Baka, 30 hommes, 10 femmes
Potentiel financier	Fort potentiel d'emplois locaux et de bénéfices locaux grâce à l'action sociale.
Coûts estimés des opérations d'investissement - Bois (FCFA)	32,154,000
Market research, business contracts and training	8,400,000
Marketing strategy	9,000,000
Replanting; mapping, forestry, training, logistics.	9,300,000
Total estimated investments	58,854,000
Estimation des bénéfices de l'investissement par an - PFNL	

Objectif prévu - 200 m3 de bois dur par an ; @ 30 000 XAF par m3 (30000*2.84)	17,056,800
Valeur nette estimée des ventes annuelles de 3 PFNL - R. heudelotti/an, L. gabonensis/2 ans, B. toxisperma/3 ans. P Mbile (2012 ; Tableau 11, p. 65) estime ces trois produits à 10,5 $US/ha/an ; c'est-à-dire ((14 214 ha*10,5 $US)/5).	14,690,738
Estimation des recettes annuelles totales	31,747,538

5.4. Les forêts communautaires et la logique de la

Au moment de leur création, les forêts communautaires étaient considérées comme de petites “entreprises” forestières qui généreraient des revenus par le biais de diverses chaînes de valeur. Par conséquent, l’approche de la chaîne de valeur a parfois été utilisée pour évaluer les forêts communautaires. Cependant, les caractéristiques (structure, processus, conduite) de leur établissement et de leur fonctionnement présentent des irrégularités significatives qui rendent difficile l’optimisation de la performance de leurs chaînes de valeur de produits sur les marchés locaux. Une approche standard de la chaîne de valeur produit l’alignement et les irrégularités suivantes ;

©Pegue Manga/WWF

Panneaux solaires acquis par la forêt communautaire pour fournir de l’électricité à certains villages de Mintom, au sud du Cameroun

COMPOSANTS DE LA CHAINE DE VALEUR	DEFIS MIS EN EVIDENCE LORS DE L'ANALYSE DES OPERATIONS DES FORETS COMMUNAUTAIRES EN TANT QUE "PETITES ENTREPRISES".
Consommation	➢ Aucune question applicable n'a été soulevée
Commercialisation	➢ Faible capacité de marketing et de communication externe ; ➢ Faible capacité en matière de relations publiques ; ➢ Proximité non exploitée des sociétés d'exploitation forestière (SEFAC, SBEC...) et possibilités de collaboration ;
Transformation	➢ Abandon du bois en raison d'une faible technologie
Production	➢ Fréquence d'abattage irrégulière en raison de l'absence de partenaire fiable ➢ Non-respect des bonnes pratiques d'exploitation forestière durable ; ➢ Manque de capacités techniques et matérielles pour faire fonctionner une FC ;
Préparation (Considérée ici comme L'état de préparation des entités pour faire des affaires)	➢ Cas de comptes bancaires des entités juridiques vidés et/ou clôturés ; ➢ Cas d'échec de la gestion de microprojets liés aux FC ; ➢ Manque d'activités alternatives au bois (agriculture, élevage, PFNL) ; ➢ Possibilités sous-utilisées d'actions sociales grâce aux mécanismes de paiement pour les services écosystémiques ; ➢ Existence de structures d'appui (Chambre d'Agriculture, ONG telles que WWF, ICRAF, CAFT...), peu utilisées ➢ Terres arables/cultivables disponibles dans les forêts communautaires et insuffisamment intégrées dans le plan d'affaires ; ➢ Extension non planifiée des champs de culture dans des forêts intactes ; ➢ Les FC sans planification de l'activité économique ; ➢ Manque de discipline logistique, en particulier chez les Baka (par exemple, cas de vol de matériel, notamment de tronçonneuses, de GPS, etc.)

Figure 1 : Défis identifiés dans la pratique traditionnelle de la foresterie communautaire et où/comment ils pourraient avoir un impact sur l'approche de la chaîne de valeur en tant que modèle de petite entreprise.

La figure 1 ci-dessus tente d'illustrer comment le processus d'établissement d'une forêt communautaire s'aligne sur le modèle conceptuel de la chaîne de valeur (lien avec les valeurs, GIZ 2008). Il est clair que la majeure partie des activités qui caractérisent la forêt communautaire sont des "activités préparatoires". Cela signifie qu'en l'absence de réformes ciblées, la plupart des forêts communautaires pourraient ne jamais parvenir à fonctionner comme des entreprises conventionnelles.

Encadré 1 : Faire des affaires en Afrique subsaharienne - 2020 : impact des réformes politiques

Dans la fiche 2020 sur les affaires en Afrique, sur 190 pays étudiés, Maurice (13) et le Rwanda (38) sont respectivement les deux pays les mieux classés en Afrique subsaharienne. Le Cameroun est 167. Le Sud-Soudan est à 185, l'Érythrée à 189 et la Somalie à 190. L'Afrique subsaharienne reste l'une des régions les moins performantes dans le classement de la facilité de faire des affaires, avec un score moyen de 51,8, bien en dessous de la moyenne des économies à revenu élevé de l'OCDE (78,4) et de la moyenne mondiale (63).

Ce qui est significatif, c'est l'effet des réformes politiques et la façon dont elles peuvent affecter la facilité de faire des affaires et le sort des petites entreprises. Pour la deuxième année consécutive, le Togo fait partie du top 10 des économies qui ont le plus amélioré la facilité de faire des affaires grâce à des réformes réglementaires. Le Nigéria a également rejoint le top 10 et, avec le Kenya, a mis en œuvre d'importantes réformes dans les domaines de l'octroi de permis, de la certification des start-ups et de la gouvernance.

En utilisant les informations du tableau 1 et de la figure 1, nous observons que les coûts les plus importants (plus de 11 millions de FCFA) sont encourus dans les phases préparatoires des forêts communautaires, au détriment des activités de base comme la production, la transformation et la commercialisation.

Cela signifie qu'une réforme politique ciblée éliminant ces coûts de démarrage peut améliorer considérablement les performances des forêts communautaires en tant que petites entreprises.

5.5. Analyses de l'éligibilité des forêts communautaires à un soutien continu

Tableau 3 : Caractéristiques pondérées des forêts communautaires évaluées pour faciliter la comparaison

Forêts communautaires	Nombre de membres actifs	Différenciation/ degré d'égalité des membres de l'association ((1/VAR)*100)	Les scores				
			Soutien technique des ONG et respect des quotas d'exploitation	Durée de la convention de gestion de la forêt communautaire	Participation au PSE	Actions sociales	Somme Total
(1) MINABAD-JE-LAKA*	12	28.57	0	3	0	0	43.57
(2) BOGRISSOM	9	19.28	0	2	0	7	37.27
(3) NK NK*	13	16.16	0	2	0	6	37.16
(4) CODEL	9	23.53	0	3	1	0	36.52
(5) COBABA	12	5.88	1	3	1	13	35.88
(6) CODEVI	14	6.78	0	3	1	8	32.77
(7) EFOU-LAN-MEYONG*	17	3.75	1	1	0	9	31.74
(8) MBIELABOT	15	5.35	1	3	0	7	31.35
(9) ADENAM*	10	13.79	1	2	0	4	30.79
(10) BOULA-KA-BEDEL*	12	11.76	0	3	0	0	26.76
(11) CRADJAMAL	15	6.58	1	2	0	2	26.58
(12) AJAM*	13	12.21	0	1	0	0	26.21
(13) CODEM	13	5.99	1	3	1	2	25.99
(14) COVEM II	13	4.83	0	2	0	5	24.83
(15) DJOKO*	13	8.56	0	1	0	1	23.55

Les entités marquées d'un astérisque (*) présentent des niveaux variables d'irrégularités et, par conséquent, la comparaison de certaines de leurs caractéristiques avec d'autres entités peut ne pas donner d'informations utiles, car les entités ne sont pas gérées dans des conditions de production similaires. Par exemple, l'exploitation dans les entités (1) et (10) n'est en fait pas contrôlée par les communautés locales, mais par des exploitants forestiers privés. Les Plans Simples de Gestion - PSG de (3) et (9) ne sont pas valides. Le PSG de (9) est en cours de révision, tandis que celui de (3) est expiré depuis 2018.

Les dossiers disponibles au ministère en charge des forêts montrent que (7), (12) et (15) ne sont en fait pas encore attribués, et ne sont donc pas légalement éligibles au développement et au soutien. Malgré ces irrégularités, il est toujours utile de poursuivre l'analyse car ces questions finiront par être résolues. Les forêts communautaires sont des entités sociales qui présentent des réalisations locales dont les communautés sont fières et qu'elles ne sont pas prêtes à abandonner.

L'objectif était de sélectionner des entités que les caractéristiques vitales rendent éligibles à un soutien plus important à long terme de la part du WWF. Cependant, les différences de scores malgré le total pour chaque entité suggèrent que les s entités en place ont des forces et des faiblesses différentes. Les résultats servent d'indication sur les domaines où un effort plus important ou une action ciblée peuvent être nécessaires. En outre, les résultats contribuent à l'élaboration d'hypothèses pour guider les engagements discriminatoires avec différentes entités, car la politique forestière communautaire dans son ensemble a plus de chances de réussir lorsqu'elle est mise à l'échelle.

Boire à la fontaine d'une liane dans une forêt communautaire

6 RECOMMANDATIONS ET LEÇONS

Recommandations

6.1. Un message politique pertinent pour les praticiens qui se lancent dans les forêts communautaires

- Les principales forces de l'instrument de politique forestière communautaire - qui incluent la promotion de la création d'entités légales à base communautaire, pour superviser la gestion et l'utilisation durable des ressources forestières de proximité, la possibilité d'en tirer divers produits, la sagesse de favoriser la prise de décision consensuelle et le partage de leurs bénéfices avec un éventail diversifié de parties prenantes locales - ont été largement établies. Les faiblesses liées au contexte local de pauvreté, d'infrastructures médiocres, de conflits sociaux et de problèmes de gouvernance ; les défis concernant l'environnement politique réglementaire qui encadre l'exploitation, le transport, la commercialisation et les contraintes associées aux petites entreprises forestières, sont également connus depuis plusieurs décennies.
- Par conséquent, un défi constant qui doit être surmonté pour que les entreprises forestières communautaires aient une réelle chance de réussir concerne la réduction significative ou l'élimination complète des coûts inutiles associés à la "facilité de faire des affaires dans les forêts communautaires". Bien que chaque pays puisse opter pour des instruments adaptables, l'objectif devrait essentiellement être d'éliminer tous les goulots d'étranglement administratifs qui se traduisent par des coûts financiers associés au démarrage et aux opérations des forêts communautaires, jusqu'au moment où les produits entrent sur le marché.

Leçons

6.2. Création de forêts communautaires et estimation de leurs coûts

- La facilitation de la création de forêts communautaires par un partenaire technique et financier peut comporter jusqu'à huit étapes, dont le coût total est estimé à 36 342 USD (21 152 712 FCFA). Les étapes les plus coûteuses sont l'élaboration et la soumission du Plan Simple de Gestion (PSG), la convention définitive de gestion (20 180 USD) et la mise en place d'un système de surveillance, de contrôle et de suivi (8 930 USD).

- Le début de l'exploitation - qui correspond au démarrage effectif des " activités de l'entreprise " par l'unité de gestion - implique des formalités administratives supplémentaires telles qu'une autorisation de transport (lettre de voiture), un laissez-passer de chantier (tous délivrés par l'administration centrale des forêts à Yaoundé), une notification d'exploitation (de la délégation régionale des forêts), un visa (de la délégation départementale des forêts) et une autorisation de sortie. Un certificat d'origine est requis pour les produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Cependant, lorsqu'une entité du secteur privé est impliquée, les formalités administratives post-PSG sont gérées par le tiers (secteur privé) et les coûts sont déduits des paiements finaux dus à l'entité de gestion et à la communauté qui détient le "titre" des forêts communautaires (en accord avec le ministère des Forêts et de la Faune). Cette option relève du désespoir et n'est souvent pas favorable à la communauté.

6.3. Questions relatives à la chaîne des valeurs des produits forestiers communautaires

Bien qu'elles soient en activité depuis de nombreuses années, les caractéristiques de base des entités juridiques qui gèrent les forêts communautaires les placent au stade préparatoire des entreprises créées pour gérer des chaînes de valeur de produits et de services. Par exemple, la plupart d'entre elles ne disposent pas de comptes bancaires opérationnels et ne sont pas engagées dans d'autres activités de nature commerciale. Malgré la présence de paiements pour les services écosystémiques et d'options de diversification agroforestière, les entités n'ont pas encore développé les outils commerciaux nécessaires pour les intégrer dans leurs modèles d'entreprise. Au lieu de cela, elles sont confrontées à la dégradation des ressources primaires, à des difficultés logistiques et à des problèmes de gouvernance de base tels que le vol à petite échelle du matériel de démarrage.

Selon que la production est assurée par la communauté elle-même ou par un partenaire du secteur privé, la répartition des bénéfices entre les deux parties peut être très différente. Dans chaque cas, les bénéfices reviennent à la communauté en raison de l'ampleur des activités économiques créées par la FC, d'une part, et de la nature de tout accord de partage des bénéfices, d'autre part.

Quel que soit le modèle, la production se caractérise ici par une extraction non planifiée et irrégulière, le non-respect des directives d'exploitation, des compétences techniques et une technologie d'extraction inadéquates.

- Il n'y a pratiquement pas de transformation locale. D'autre part, il existe de nombreux cas d'abandon du bois avec très peu d'optimisation de l'utilisation du matériau bois primaire.
- La commercialisation du bois des forêts communautaires est presque toujours assurée par des partenaires du secteur privé plutôt que par les communautés elles-mêmes. Les communautés continuent de faire preuve de très peu de capacités en matière de relations publiques et de marketing, malgré leur proximité avec des entreprises de transformation du bois bien établies et leurs liens avec des partenaires nationaux et internationaux.
- En termes de bénéfices des forêts communautaires pour les communautés, près de 75% sont réinvestis dans la santé et l'éducation, ce qui rend les forêts communautaires populaires au niveau local.

6.4. Admissibilité à un soutien continu

Le nombre d'années d'exploitation d'une forêt communautaire dans le cadre d'une convention définitive est un facteur important, mais non déterminant de la performance des forêts communautaires. Les cinq entités les plus performantes dans les analyses sont toutes sous convention définitive de gestion depuis plus de dix ans.

La diversification des activités dans les forêts communautaires est un facteur important de la résilience. Cependant, bien que l'engagement dans des activités de PSE soit une forme de diversification des sources de revenus, il ne semble pas être fortement corrélé à la performance. Par exemple, trois des cinq premières forêts communautaires évaluées n'étaient pas bénéficiaires de PSE.

Certaines forêts communautaires ont reçu un soutien technique de la part d'ONG, tandis que d'autres ont reçu à la fois un soutien technique et un respect plus strict des quotas de récolte convenus avec des tiers. L'appui technique et le respect des quotas d'exploitation comptent dans l'éligibilité globale des forêts communautaires à l'appui à long terme. Cela semble également être commun aux entités ayant des accords d'exploitation définitifs de dix ans ou plus.

Sur les six premières forêts communautaires du classement, une seule (COBABA) a fait état d'un soutien technique et du respect des quotas de récolte par une tierce partie. Néanmoins, les cinq autres entités partagent d'autres caractéristiques importantes : un grand nombre de membres, des scores élevés en matière de différenciation (sexe, représentativité raciale) des membres et de diversité des actions sociales. Ces caractéristiques sont facilement associées, sont importantes pour les communautés et capturent l'essence originale des forêts communautaires.

Les forêts communautaires ont des forces, des faiblesses. Elles font faces à des contraintes et sont exposées à des opportunités différentes. Leur sélection pour un soutien structuré et continu dépend des objectifs et du modèle économique. Dans chaque cas, un diagnostic devrait être rapidement réalisé en s'appuyant sur certains des critères évalués dans le cadre de cet effort et sur les résultats obtenus.

CONCLUSION

Il apparait à travers cette étude que les forêts communautaires disposent d'un important potentiel de conservation et de développement local. Le Cameroun a été pionnier dans les réformes instituant les forets communautaires dans le Bassin du Congo, il a été suivi par de nombreux autres pays de la région qui comptent s'inspirer de l'expérience Camerounaise. Le présent rapport a essayé de relever quelques leçons de la longue expérience du Cameroun et de WWF dans la promotion de la foresterie communautaire.

Oui les forêts communautaires peuvent contribuer au développement local et à la conservation de la diversité biologique. Pour y parvenir, elle a besoin du soutien de tous les acteurs dont les bailleurs de fonds, les partenaires au développement, les organisations de la société civile, les acteurs du secteur privé, afin d'être en mesure d'exprimer son plein potentiel. Le rapport propose des critères d'identification de ces forêts communautaires éligibles à un soutien plus structuré et durable.

Bois de paddouk abattu

BIBLIOGRAPHIE

Ingram, VJ (2014) Win-wins in forest product value chains ? Comment la gouvernance influe sur la durabilité des moyens de subsistance basés sur les produits forestiers non ligneux du Cameroun. Centre d'études africaines, Leyde. https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/24875

Lescuyer, G, Cerutti, PO et Tsanga, R (2016) Contributions de l'exploitation forestière communautaire et individuelle à petite échelle à la gestion durable du bois au Cameroun. Revue forestière internationale 18 : 40-51. www.cifor.org/library/6241

Macqueen, D et Bolin, A (eds) (2018) Forest-business incubation : towards sustainable forest and farm producer organisation (FFPO) businesses that ensure climate resilient landscapes. FAO et IIED. https://pubs.iied.org/13595IIED

Peter N Mbile (2016) Conservation Policies and NTFPs Development in Cameroon, Ibadan, Nigeria, University of Ibadan PhD Dissertation 2012, LP Lambert Academic Publishing https : https://www.bookdepository.com/
Conservation-Policies-NTFPs-Cameroon

Mbile, P, Ndzomo-Abanda, G, Essoumba, H et Misouma, A (2009) Alternative Tenure and Enterprise Models in Cameroon : Forêts communautaires dans le contexte des droits communautaires et des paysages forestiers. Initiative Droits et Ressources, Washington.

Mbile, P (2012) Politiques de conservation et développement des produits forestiers non ligneux au Cameroun. Thèse de doctorat soumise à l'Université d'Ibadan.

MINEF (1994) Loi forestière n° 94/01 du 20 janvier 1994, fixant les orientations de la gestion des forêts et de la faune dans le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995, MINEF, Cameroun.

MINEF (1998) Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires. Gouvernement du Cameroun.

MINFOF (2009) Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires (version anglaise). Gouvernement du Cameroun. http://bit.ly/2lP0spz

OHADA (1997) Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique, recueil des traités et actes uniformes. https://www.droit-afrique.com/uploads/OHADA-Uniform-Act-1997-commercial-law.pdf

Springer-Heinze, Andreas, 2018 : ValueLinks 2.0. Manuel sur le développement durable des chaînes de valeur, GIZ Eschborn, 2 volumes.

Les forêts communautaires disposent d'un important potentiel de conservation et de développement local

©Brent Stirton/WWF

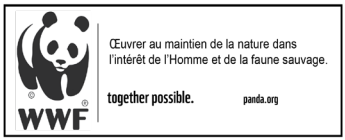

CONTACT
WWF-Cameroun
Tel: 237 222 21 7084/83
677500035/699 50 36 21
Fax: (237) 222 21 70 85 /222 21 42 40
Email: info@wwfcam.org
Website: http:/cameroon.panda.org
Facebook; facebook.com/WWFCameroon/